**Vœu relatif aux biodéchets, à la lutte contre le gaspillage alimentaire, au compost de proximité et plus généralement à la trajectoire Zéro Déchet du 20e arrondissement**

**Déposé par Nathalie Maquoi et les élu-e-s pour une alternative écologique et sociale dans le 20ème, Stéphane Von Gastrow, Emmanuelle Rivier et les élu-es du groupe écologiste, Lamia El Aaraje et les élu-e-s socialistes et républicains, Raphaëlle Primet et les élu-e-s communistes**

Considérant l’engagement de la ville pour la transition écologique, l’économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire, et notamment sa traduction depuis 2015 par le plan de lutte contre le gaspillage alimentaire 2015-2020 ;

Considérant les efforts déjà entrepris à Paris et dans le 20e pour promouvoir le compostage de proximité des biodéchets, avec notamment le plan Compost parisien 2016-2020, des dispositifs d’accompagnement et la mise à disposition de composteurs collectifs au niveau d’une copropriété ou d’un quartier ;

Considérant l’importance de détourner les déchets alimentaires et les produits humides de l’incinération, pour éviter la production de mâchefer et le rejet de dioxines ;

Considérant les nécessaires spécificités de traitement des déchets alimentaires, lesquels peuvent être valorisés et constituer une ressource en énergie ou un amendement pour les sols ;

Considérant la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 aout 2015 prévoyant le développement du tri des déchets à la source à horizon 2025 ;

Considérant la simplification des consignes de tri, mise en œuvre au 1er Janvier 2019 ;

Considérant le succès citoyen de la création d’une rue Zéro Déchet dans le 10e arrondissement ;

Considérant les bons résultats du défit Familles Zéro Déchet, où les familles engagées ont réduit de 25 % leurs déchets ménagers en un trimestre ;

**Le Conseil du 20e arrondissement émet le vœu :**

**- Qu’un conseil du compost, regroupant l’ensemble des citoyen-nes composteurs du 20e soit créé à l’instar de celui existant dans le 19e afin de permettre l’échange de bonnes pratiques et l’intégration des nouveaux et que des objectifs de développement soient fixés**

**- Que la Caisse des écoles du 20e signe la Charte de lutte contre le gaspillage alimentaire et s’inscrive ainsi dans le plan de lutte anti-gaspi de la ville de Paris ;**

**- Que soit poursuivie l’action de distribution de lombricomposteurs individuels en 2019 et que soit organisée en 2019, en Mairie du 20e une journée du Zéro Déchet proposant des ateliers thématiques sur le thème de la réduction des déchets, du tri des déchets, de la lutte contre le gaspillage alimentaire et du compostage ;**

**- Que la Mairie d’arrondissement déclare auprès de la Mairie de Paris, le 20e volontaire pour bénéficier de la collecte de biodéchets en porte à porte dans le cadre de la généralisation de cette collecte spécifique.**